

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de FLORESSAS
46700 FLORESSAS - LOT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 09 Août 2010 à 20h 30
Date de la convocation Vendredi 23 Juillet 2010
Date d'affichage Vendredi 23 Juillet 2010

ORDRE DU JOUR :

Délibération de demande de subventions pour les amendes de police
Délibération d'augmentation du loyer du logement de la Mairie
Délibérations comptables modificatives
Délibération d'augmentation des heures du poste de Francis DA PONTE
Questions diverses

L'an deux mille dix et le neuf Août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas FROMENT, Maire.

Présents: Tous sauf Mr Dominique DONY et Mme Marie-Claude LIGER
Mme Ginette EUDIER a été nommée secrétaire
Mme Marie-Claude LIGER a donné procuration à Monsieur Christian ESCANDE

Délibération de demande de subventions pour les amendes de police

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la vitesse des véhicules étant souvent trop élevée dans la traverse du village, au cœur du bourg, sur le trajet de la route départementale D 44 reliant Saint Matre à Puy-L'Evêque, que l'emplacement de la statue de la vierge conditionne de manière non appropriée certains déplacements de véhicules, ce qui rend le carrefour principal du village dangereux, situation aggravée par la mauvaise visibilité, et ponctuellement les écoulements des eaux pluviales, d'importants travaux de modification de ce carrefour sont impératifs afin d'obliger les véhicules à ralentir et d'améliorer de manière significative la visibilité et de rendre la circulation des véhicule plus sécurisée et plus conforme au code de la route .

La somme totale des travaux hors taxe est estimée à 38 796.50 €, (soit 46 400.61 € TTC), aussi il propose donc de programmer ces travaux et de demander l'attribution d'une subvention de l'état au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé du Maire, et conscient de la nécessité d'apporter au riverains et au automobilistes la sécurité à laquelle ils peuvent prétendre, accepte la programmation de ces travaux selon le devis énoncé et décide pour 10 voix et une abstention de demander l'attribution d'une subvention de l'état au titre des amendes de police

Délibération d'augmentation du loyer du logement de la Mairie

Le Conseil Municipal décide de procéder à la révision au 1^{er} Juillet du loyer communal du logement de la Mairie, conformément aux indices de l'INSEE.

Le calcul opéré à compter du 1^{er} Juillet 2010 est basé sur les indices des 4^{èmes} trimestres 2008 et 2009 soit - 0.06 %:

Il en résulte une légère baisse des loyers à compter du 1^{er} Juillet 2010, le maintien du loyer précédent s'avérant supérieur, n'ayant pas été stipulé lors de la réalisation des contrats de bail.

Les locataires concernés sont :

Mme MAMBRINI Maria

Dont le calcul à compter du 1^{er} Juillet 2010 est le suivant :

$$475.00 \text{ €} + 475.00 \text{ €} \times - 0.06 = 474.72 \text{ €}$$

Délibérations modificatives comptables

Délibérations reportées à une date ultérieure

Délibération d'augmentation des heures du poste de Francis DA PONTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'absence de Madame Catherine HEBRARD de son poste d'Agent d'Entretien des Services Techniques à compter du 1^{er} Août 2010 en raison de sa démission qui a été acceptée, il propose d'augmenter de 4 heures hebdomadaires les heures du poste d'Agent d'Entretien des Services Techniques occupé par Monsieur Francis DA PONTE, compte tenu des projets engagés et des travaux d'entretien régulier à effectuer sur le territoire de la commune, afin qu'il puisse s'acquitter au mieux des tâches supplémentaires qui lui incombent dorénavant.

- Vu le Code général des Collectivités territoriales
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.
- Vu le budget communal
- Vu le tableau des effectifs
- Vu la lettre en date du 30 Juillet 2010 par laquelle Mme PEYRANO épouse HEBRARD Catherine. sollicitant sans équivoque l'acceptation de sa démission à compter du 31 Juillet 2010

Monsieur Christian ESCANDE ayant pour avis que 4 heures supplémentaires ne seront pas suffisantes et votant pour 2 voix s'oppose à ce vote en proposant 8 heures et non 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix contre 2, l'augmentation de 4 heures des heures du poste d'Agent d'Entretien des Services Techniques occupé par Monsieur Francis DA PONTE qui effectuera 12 heures par semaine au lieu de 8 heures à compter du 1^{er} Septembre 2010.

Des heures complémentaires par ailleurs pourront lui être attribuées en cas de nécessité.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avis négatif reçu concernant l'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques du château et de l'église de Floressas, il émet son intention de demander un recours à cette décision.
- Il informe l'assemblée des démarches engagées pour procéder à un échange entre la partie de parcelle privée contenant le muret que la commune devrait détruire lors des travaux du carrefour, contre une portion de bord de route devant la maison des intéressés, ces démarches nécessitant une procédure administrative précise.

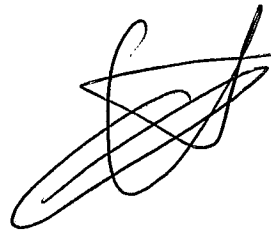
- Il informe également qu'une gerbe sera déposée au monument aux morts le 15 Août à l'occasion de la fête annuelle du village.

Vu par nous, Nicolas FROMENT, Maire de la commune de FLORESSAS

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à FLORESSAS,
le 17 Août 2010

.....

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the date.